



23 juillet 2013 : Catégorie C...la concertation se poursuit péniblement ... !

Le 23 juillet dernier se tenait la réunion dite conclusive sur la grille indiciaire de la catégorie C. L'administration après le fiasco de la réunion précédente présentait un nouveau projet de reclassement.

Comme FO l'avait signalé début juillet, il était évident que cette réunion ne devait pas être conclusive, ce qui a été le cas au final.

Le nouveau projet de reclassement dans les 4 échelles de la catégorie C reste tout autant inacceptable pour FO. Les rétrogradations d'échelons et allongements des durées de carrière pour financer quelques points d'indice inégalement répartis sont toujours le lot commun. Aucun agent ne peut imaginer une amélioration et revalorisation de sa carrière avec un tel reclassement.

C'est pourquoi, pour éviter un tel reclassement, FO revendique l'attribution immédiate de points d'indice de manière uniforme sur l'ensemble des 4 échelles de la grille actuelle de la catégorie C. Nous avons revendiqué pour tous les échelons, 5 points d'indice en 2014 et à nouveau 5 points d'indice en 2015.

De plus, il faut rappeler que ce toilettage de la grille de la catégorie C est une mesure provisoire dans l'attente du rapport Pêcheur qui lancera des pistes de discussions pour la grille indiciaire unique (C, B et A). On peut donc s'interroger de la volonté persistante de l'administration de vouloir à ce point allonger les carrières pour une grille ne devant exister que 2 ou 3 ans... ? Voudrait-elle faire de cette grille provisoire, une grille définitive ?

Après de longues discussions qui ont démontré que ce reclassement était inacceptable, le Cabinet de la Ministre a donc proposé l'attribution uniforme de points d'indice selon les échelles dès le 1^{er} janvier 2014.

Une prochaine réunion sera programmée fin août ou tout début septembre pour une ultime proposition de l'administration. Nous verrons à ce moment-là si nos revendications ont été entendues...

Cette réunion a également été l'occasion d'aborder le nouveau régime indemnitaire que l'administration voudrait substituer à la PFR. La nuance semble bien mince même si les indicateurs de l'évaluation devraient être différents pour réduire (ou diminuer ?) la culture du résultat. Nous reviendrons sur ce point à la rentrée avec de nouvelles réunions à venir.

En résumé une nouvelle grille de la catégorie C début septembre pour une application au 1^{er} janvier 2014 reste d'actualité.

A ce stade des discussions FO se félicite que cette réunion n'ait pas été conclusive, que ses revendications commencent enfin à être entendues et que la grille indiciaire élément structurant du statut général des fonctionnaires puissent être appréhendés sous cet angle.

FO mettra tout en œuvre pour que la grille de l'ensemble de la catégorie C soit la plus favorable possible. Espérons que le gouvernement saura sortir de cette politique d'austérité à laquelle les fonctionnaires sont soumis depuis de trop nombreuses années.